

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, en date du 3 Octobre 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 26/09/2023</i>	<i>Conseillers municipaux :</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 15</i>
	<i>Votants : 18 (15+3 pouvoirs)</i>

Présents :
Mesdames FICAT, RECHE, SABEL, MATHIEU, SAURAT
Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAGARD, LAPEZE, MEYNEN, MURET, ROUX,
Absents/excusés ayant donné procuration :
Mme LAFAGE a donné procuration à M. CAUMON
M. LAPLANCHE a donné procuration à M. DOCHE
Mme SAURT a donné procuration à Mme MATHIEU
Absentes excusées : Mmes LE QUILLEC et PARAYRE
Absents/non excusés :
Mmes MATHIERE et DEMON
M. BARRAU
Secrétaire de séance : Mme MATHIEU

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Décision budgétaire modificative
- Ventes de terrains suite à enquête publique
- Questions diverses

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2023

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON- FICAT- LAGARD - LAPEZE - MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - SABEL - ROUX - SAURAT		

DELIBERATIONS

N° 1 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour payer l'installation d'un chauffe eau électrique au 1^{er} étage de l'école élémentaire nécessaire pour le nettoyage des locaux .

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2131-303 : Cimetières-Colombarium	1 000.00 €			
D 2188-244 : Ecoles		1 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON- FICAT- LAGARD - LAPEZE - MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - SABEL - ROUX - SAURAT		

N° 2 : DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUITE A ENQUETE PUBLIQUE- Place du Faubourg de Narcès- à l'indivision RODARO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de l'indivision RODARO, d'acquérir une parcelle de terrain, devant leur immeuble 6, Place du Faubourg de Narcès, cadastrée sous le numéro 2312 de la section L, d'une superficie de 35 m². Cette demande avait fait l'objet d'une enquête publique, déclassement et l'aliénation d'une partie de la place du faubourg de narcès qui avait été favorable

DEBAT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la vente de cette parcelle permettra de régulariser son utilisation par M. RODARO

Le Conseil municipal accepte de déclasser du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé communal la parcelle L 2312 et de la vendre à l'Indivision RODARO sur la base de 20€ le m², soit un montant de 700€. Il convient de rajouter des frais afférents à l'enquête publique pour un montant de 260€ ; ce qui représente un montant total de 960€. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON- FICAT- LAGARD - LAPEZE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE – SABEL – ROUX - SAURAT		

N° 3 :_DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUITE A ENQUETE PUBLIQUE- Place du Faubourg de Narcès- à MME LOISEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme LOISEL, d'acquérir une parcelle de terrain, devant leur immeuble 1, Place du Faubourg de Narcès, cadastrée sous le numéro 2316 de la section L, d'une superficie de 30 m2. Cette demande avait fait l'objet d'une enquête publique, déclassement et l'aliénation d'une partie de la place du faubourg de narcès qui avait été favorable

DEBAT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la vente de cette parcelle permettra de régulariser son utilisation par Mme LOISEL

Le Conseil municipal accepte de déclasser du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé communal la parcelle L2316 et de la vendre à Mme LOISEL sur la base de 20€ le m2, soit un montant de 600€. Il convient de rajouter des frais afférents à l'enquête publique pour un montant de 260€ ; ce qui représente un montant total de 860€. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON- FICAT- LAGARD - LAPEZE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE – SABEL – ROUX - SAURAT		

QUESTIONS DIVERSES**SALLE DES FETES DE VALPRIONDE :**

Difficultés avec les locataires : beaucoup de bruit jusqu'à une heure avancée. Rappel de la législation : 90 décibels. Arrêt du bruit à 3 heures du matin en été et 2 heures en hiver.

Interdire aux locataires de dormir dans la salle.

Inclure la réglementation dans la convention. Voir augmentation du montant de la caution.

SALLES DES FETES BELMONTET LEBREIL ET VALPRIONDE :

Un ou plusieurs élus du secteur doivent se mobiliser pour faire les états des lieux d'entrée et de sortie lors des locations et donner les clefs.

LOCAL CAMINADE/CARRIO rue de la promenade

La possibilité de louer ce local semble difficile. Investigation en cours.

LOCAL Rue de la promenade LOUE A AUDREY ROCARO

Mme ROCARO a déposé un préavis pour nous restituer ce local au 2 novembre : il est donc disponible à la location.

LOCAL ANCIEN SECRETARIAT ET MAIRIE DE BELMONTET

Loué à Mme MAURICE Sarah psychomotricienne

Proposition achat terrain M. LOUBRADOU Belmontet :

Après contacts avec M. LOUBRADOU, il propose de nous vendre le terrain contigu à l'ancienne école de Belmontet pour un montant de 3000€. Il doit nous envoyer une lettre d'engagement.

TERRAIN A M. NAKACHE

Négocié à 2000€. La délibération actant la vente a été prise, mais ce terrain étant actuellement en zone AU, le propriétaire doit faire réaliser une étude de sol, ce qui va lui incomber des frais supplémentaires. Ce terrain permettra d'y installer un parking contigu au Cimetière. Contacter également M. MONTAGNAC pour acquérir la parcelle lui appartenant entre le cimetière et le terrain de M. NAKACHE que nous venons d'acquérir.

REUNION HABITANTS LOTISSEMENT MIQUEL

Jeudi 5 octobre à 18H à la Mairie

PROBLEMES RUE DU PLA LIES AU STATIONNEMENT ET A LA CIRCULATION

La commission voirie va réfléchir sur la mise en place d'un sens unique dans le vieux Montcuq. Et Interdire le stationnement rue du Pla.

PROBLEME DE LA RIVIERE NEGUEVIEILLE

Suite aux inondations de juin, la rivière déborde chez M. RONY ou dans le lotissement. Faire une digue et évacuation par le terrain de M. RONY pour rejoindre la Barguelonne. Coût prévu : 3000 €

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE D'UN ETABLISSEMENT D'ELEVAGE

Alerte lancée à titre d'information. Maladie se développant dans les troupeaux de ruminants. Pas de vaccin ni de traitement médicamenteux.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

M. CHEVALEYRIAS a été contacté pour rajeunir le site. On attend ses propositions.

CASERNE DES POMPIERS :

Le SDIS nous confirme sa réalisation prévue pour 2025

VENTE à M. DELAGE

Signée.

ACHAT BARNUM, TABLES ET BANCS à MME CORRECH

Proposition d'un barnum d'occasion et de divers matériels (tables et bancs) pour un montant de 3000€. Ce matériel devra servir uniquement aux activités municipales

CONGRES DES MAIRES ET ELUS DU LOT :

Vendredi 20 octobre au Parc des Expositions de Cahors

REPAS FIN D'ANNEE ELUS ET PERSONNEL

Avec remise de médailles : vendredi 8 Décembre à Saint-Matré

VŒUX DU NOUVEL ANS A LA POPULATION

Vendredi 12/01 à 18h30 à la salle des fêtes

INTERVENTION DE MM. DOCHE ET ARNAL JOURNEE DU PATRIMOINE

Environ 100 personnes ont visité le dimanche matin et 60 l'après-midi.

PCS

M. DOCHE rappelle que le PCS doit faire un exercice tous les 5 ans soit le prochain en 2024.
Exercice pour entraînement : inondation le jeudi 5 octobre 2023 après-midi de 14 h 30 à 17 h

11 NOVEMBRE

Prévoir cérémonie et réception

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le 7 novembre à 20 h

QUESTION SUR AGESETVIE

La procédure est en cours auprès du Tribunal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de séance Jocelyne MATHIEU

